

Assurance suisse contre les risques à l'exportation SERV

Internet : www.serv-ch.com

Siège : Zurich

Forme juridique : établissement de la Confédération

Conseil d'administration : Thomas Daum (président), Max Gsell (vice-président), Barbara Hayoz, Caroline Gueissaz, Christoph Meier, Beda Moor, Laura Sadis, Anne-Sophie Spérisen, Urs Ziswiler

Directeur : Herbert Wight

Révision externe : KPMG SA, Zurich

Appréciation des résultats 2016 en bref

L'exercice 2016 est le premier de la nouvelle période stratégique 2016 à 2019. En 2016 aussi, la SERV a pu soutenir efficacement l'industrie d'exportation dans un contexte difficile. Elle a donné des accords de principe et émis des assurances et des garanties pour un total de 6643,4 millions de francs (nouvelle exposition).

Le montant des engagements (assurances et garanties uniquement) s'élevait à 6276,1 millions de francs à fin 2016. Relevé à 14 milliards de francs par le Conseil fédéral au 2^e trimestre 2016, le plafond d'engagement était utilisé à 73 % au 31.12.2016.

Dans son activité, la SERV respecte le principe de subsidiarité et les principes de la politique étrangère de la Suisse. Elle tient compte des préoccupations des parties prenantes externes en menant un échange d'informations avec les organisations de la société civile concernant les opérations d'assurance ayant des caractéristiques particulières en termes de durabilité. Elle consulte en outre régulièrement les assureurs privés.

En 2016, la SERV a atteint un niveau d'autofinancement satisfaisant, même si les 2 rubriques « risques privés avec couverture de du croire » ont enregistré des résultats négatifs. Même si ses revenus du capital ont fortement diminué en raison de la faiblesse des taux d'intérêt, la SERV est parvenue à dégager un bénéfice de 72,7 millions de francs, qui se situe dans la moyenne de ces dernières années.

Les fonds propres de la SERV ont atteint 2699,0 millions de francs à fin 2016, renforçant ainsi la capacité de l'établissement à assumer les risques.

La SERV s'engage pour la conciliation du travail et de la famille. Elle forme 3 apprentis et a investi durant l'année sous revue 2,3 % de la masse salariale dans la formation et le perfectionnement. Après une phase d'augmentation de l'effectif, la SERV est entrée dans une période de consolidation. En 2016, 2 départs à la retraite ont entraîné des changements à la tête de l'établissement : Barbara Hayoz a remplacé Max Gsell à la vice-présidence, tandis que Peter Gisler a repris les rênes de la SERV des mains d'Herbert Wight.

Le Conseil fédéral estime que la SERV est en bonne voie d'atteindre, en 2016, les objectifs stratégiques qu'il lui a assignés et qu'elle est en mesure de continuer de soutenir activement l'industrie d'exportation suisse avec ses produits.

Chiffres clés ¹	2016	2015
Finances et personnel		
Recettes de primes (mio CHF)	48,1	51,3
Résultat d'entreprise (mio CHF)	72,7	55,7
Autofinancement (mio CHF)	2,8	4,8
Effectif (nbre d'EPT)	44,5	42,4
Chiffres clés spécifiques à l'établissement		
Exposition (mio CHF)	10 197,0	10 557,9
Nouvelle exposition (mio CHF)	6 643,4	7 185,5
Nouvelle exposition (nbre de polices)	956	864
Indemnités versées (mio CHF)	41,4	108,3
Charges de sinistres (mio CHF)	86,2	0,6
Capital (mio CHF)	2 699,0	2 625,8
Contributions fédérales et émoluments		
Contributions fédérales (mio CHF)	0	0
Émoluments (mio CHF)	0	0

1) Les positions en monnaies étrangères ne sont plus évaluées à leur valeur historique, mais à leur valeur actuelle, ce qui a entraîné des changements pour les chiffres de 2015 (réévaluation).

A. Réalisation des objectifs 2016

1. Priorités stratégiques

L'exercice 2016 marque le début de la nouvelle période stratégique 2016 à 2019. En 2016, la SERV a donné des accords de principe et émis des assurances et des garanties pour un montant total de 6643,4 millions de francs (nouvelle exposition), ce qui représente une baisse de plus de 500 millions de francs par rapport à 2015. Parallèlement, le nombre des nouveaux accords de principe donnés et des assurances et garanties émises a augmenté, passant de 864 à 956. Cette hausse de la demande est la preuve que les produits de la SERV sont utiles aux exportateurs suisses. La diminution en valeur tient à un recul du nombre d'opérations d'envergure. Le volume des assurances et garanties nouvellement émises (nouveaux engagements), qui s'est monté à 3116,1 millions de francs en 2016, est resté relativement stable (-2 %) par rapport à 2015 (3179,0 mio).

L'assouplissement des règles concernant la part minimale de valeur ajoutée suisse que les opérations d'exportation assurées par la SERV doivent présenter est entré en vigueur début 2016. La SERV peut ainsi également soutenir des branches qui se voient obligées de se tourner toujours plus vers des chaînes de valeur mondiales pour rester compétitives. Il ressort de l'exercice 2016 que l'assurance globale proposée par la SERV ne répond plus entièrement aux attentes des exportateurs, ce qui a causé un recul de quelque 500 millions de francs des nouveaux engagements. La SERV recherchera durant cette période stratégique des solutions en collaboration avec les exportateurs concernés afin de mieux tenir compte de l'évolution de leurs besoins.

Dans le cadre du financement des exportations, la SERV collabore étroitement avec des acteurs du secteur financier, et propose différents produits permettant de faciliter le financement et la garantie des opérations d'exportation par des établissements financiers. Dans ce contexte, la SERV constate depuis quelques années de plus en plus de signes indiquant des difficultés, en particulier pour les opérations de petite taille. Elle suit cette évolution de près et s'efforcera durant les années à venir de trouver des solutions en collaboration avec les acteurs concernés.

Début 2016, l'offre classique de la SERV a été complétée durablement par les produits proposés dans le cadre des mesures de stabilisation (assurance du crédit de fabrication, garantie de *bonds* et garantie de refinancement). La demande de ces produits de liquidité s'est constamment accrue depuis leur introduction.

Ce sont en particulier les PME qui sollicitent le soutien de la SERV. En moyenne pluriannuelle, elles représentent environ deux tiers des quelque 325 clients de la SERV. Ainsi, l'assurance du crédit de fabrication et la garantie de *bonds* (produits de liquidité) sont demandés majoritairement par les PME (90 %), auxquelles la SERV émet aussi une grande partie des assurances et des garanties (produits classiques).

Dans le but de garantir l'efficacité, l'efficience et l'orientation clients du déroulement des opérations, la SERV a travaillé d'arrache-pied ces dernières années à l'amélioration des outils web correspondants.

Dans son activité, la SERV respecte les principes de la politique étrangère et les engagements de la Confédération en matière de droit international public. À cet effet, elle utilise, depuis 2008, une méthode intégrée d'examen de la conformité, et applique les recommandations de l'OCDE sur le devoir de diligence sociale et environnementale (Approches communes).

La SERV épaula le SECO dans la négociation de normes internationales sur le financement des crédits à l'exportation au sein de l'OCDE et du Groupe de travail international sur les crédits à l'exportation (GTI). Elle s'investit en

outre activement dans les négociations de rééchelonnement de la dette au sein du Club de Paris et dans la mise en œuvre des accords conclus.

La SERV respecte le principe de subsidiarité et, conformément à l'art. 5 de l'ordonnance sur la SERV OASRE, n'assure pas les risques couverts par le marché. Elle se fonde sur la pratique de l'UE pour définir et opérer la distinction entre les risques couverts par le marché et les risques non couverts par le marché. Dans les pays où les risques sont en principe couverts par le marché, elle assure ainsi uniquement les crédits à l'exportation à court terme lorsque les assureurs privés refusent de les couvrir. En moyenne pluriannuelle, le nombre de ces exceptions, qui est stable, représente un peu plus de 3 % des opérations. Par ailleurs, la SERV incite les compagnies privées à conclure des réassurances. Ces dernières années, elle a régulièrement rencontré des représentants des assurances privées afin d'échanger sur l'évolution du marché et sur sa pratique commerciale.

La SERV, est plus particulièrement son conseil d'administration, entretient des contacts réguliers avec les associations économiques intéressées (Swissmem, scienceindustries, economiesuisse et plusieurs chambres de commerce, entre autres).

La SERV mène en outre chaque année un dialogue avec les organisations de la société civile afin de garantir la prise en considération de leurs préoccupations dans sa politique commerciale. Cette année, le respect des droits de l'homme pertinents pour les projets et la transparence ont été au cœur du dialogue.

L'offre de la SERV s'adresse à toutes les branches, dans toute la Suisse. Depuis 2010, un représentant de la SERV à Lausanne s'occupe des clients francophones (nouveaux ou de longue date), et la conseillère en charge du Tessin s'est rendue régulièrement en Suisse italienne au cours des dernières années. Les clients en Suisse alémanique ont été encadrés par le service de conseil à la clientèle depuis Zurich, où se situe le siège de la SERV.

2. Objectifs financiers

Les chiffres clés concernant l'autofinancement, c'est-à-dire la couverture à long terme des coûts opérationnels et des indemnités versées par les primes encaissées, se basent sur des modèles mathématiques. Dans l'ensemble, la SERV enregistre un « loading » positif pour 2016, ce qui signifie que les primes perçues suffisent pour couvrir le risque actuariel. La rubrique « débiteurs privés » affiche un découvert au niveau de l'exploitation (autofinancement 1) et, partant, au niveau de l'entreprise (autofinancement 2), qui comprend également les intérêts créditeurs sur placements. Les valeurs de l'autofinancement 1 et de l'autofinancement 2 vont continuer de se rapprocher, étant donné que les placements financiers ne devraient guère apporter des contributions substantielles dans un avenir proche en raison de la situation générale des taux

d'intérêt. Malgré le découvert dans la rubrique « débiteurs privés » au niveau de l'autofinancement 1 et de l'autofinancement 2, la SERV affiche un résultat positif à tous les échelons.

À fin 2016, les ressources disponibles de la SERV totalisaient 2448,2 millions de francs, dont 30,4 millions sous forme de liquidités afin de faire face aux engagements à court terme (notamment le versement d'indemnités). Le montant restant fait l'objet de placements à échéances diverses auprès de la Confédération conformément à l'art. 28 de la loi fédérale sur la SERV (LASRE). En raison de la forte baisse des intérêts, les revenus du capital à fin 2016 ne se sont élevés qu'à 0,4 million de francs.

Grâce au résultat d'entreprise positif de 72,7 millions de francs à fin 2016, le capital total de la SERV a augmenté à 2692,8 millions de francs, ce qui correspond à une hausse de 670,2 millions par rapport à son bilan d'ouverture en 2007. La SERV est ainsi parvenue au fil des années à renforcer sa capacité à assumer les risques. En d'autres termes, son capital total constitue une base solide pour les engagements actuels et futurs, qui sont en augmentation.

Le plafond d'engagement de la SERV a été relevé en avril 2016, passant de 12 milliards à 14 milliards de francs. Ce relèvement a été demandé en décembre 2015 par la SERV, après que celle-ci a constaté une forte hausse de son exposition en raison de plusieurs accords de principe. Des accords de principe impliquant des montants élevés ayant été annulés par la suite, l'exposition a de nouveau diminué. Le plafond d'engagement relevé était utilisé à 73 % au 31.12.2016.

La SERV se fonde sur le tarif des primes minimales fixé dans l'Arrangement sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public (Arrangement). Les parties à l'Arrangement sont les pays de l'OCDE et, s'agissant de l'accord sur le secteur des aéronefs civils (qui fait partie de l'Arrangement), le Brésil. Au cours de l'année sous revue, les parties ont modifié les règles concernant les primes pour les assurances des crédits à l'exportation impliquant des débiteurs dans des pays de l'OCDE à haut revenu. Les nouvelles règles, qui harmonisent le calcul des primes pour ces opérations, sont entrées en vigueur le 1^{er} février 2017 et sont également appliquées par la SERV.

3. Objectifs en matière de personnel

La SERV peut être décrite comme un employeur attrayant et socialement responsable, qui applique une politique compétitive en termes de personnel et de rémunération. Elle s'engage pour la conciliation de la vie professionnelle et de la vie de famille. Elle forme 3 apprentis. Ces dernières années, elle a consacré en moyenne 3,2 % de la masse salariale à des mesures de formation et de perfectionnement et a ainsi encouragé activement le développement de ses collaborateurs. À fin 2016, la SERV comptait 47 collaborateurs (sans compter les 3 apprentis) pour un

total de 44,5 équivalents plein temps (EPT). La légère hausse de l'effectif enregistrée ces dernières années s'explique par l'augmentation de la demande des produits de liquidité, un volume de travail plus important au sein du service Sinistres & Recouvrement et l'internalisation de différentes tâches informatiques. La SERV préconise un style de conduite participatif lors des entretiens avec les collaborateurs et les réunions des services.

4. Coopérations et participations

La SERV a poursuivi en 2016 sa coopération de longue date avec le secrétariat de scienceindustries, l'organisation faitière du secteur suisse chimie-pharma-biotech, en rapport avec l'émission d'assurances globales pour les entreprises affiliées. Elle n'a mis en place aucune nouvelle coopération ni pris de participation dans une autre société depuis 2011.

B. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision a procédé à l'audit des comptes annuels (compte de résultat, bilan, tableau des flux de trésorerie, compte de résultat par rubrique, bilan par rubrique et annexe aux comptes annuels) et de la preuve d'autofinancement de la SERV pour l'exercice 2016. Il estime que les comptes annuels et la preuve d'autofinancement obéissent aux principes d'inscription au bilan et d'évaluation publiés dans le rapport annuel, et qu'ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'entreprise. Il confirme l'existence d'un système de contrôle interne (SCI) fonctionnel, défini selon les prescriptions du conseil d'administration, qui sert la gestion des risques de la SERV.

C. Propositions au Conseil fédéral

Le rapport annuel 2016 de la SERV, y compris les comptes annuels, a été soumis au Conseil fédéral pour approbation. En outre, le rapport du conseil d'administration de la SERV relatif à la réalisation des objectifs stratégiques 2016 et le rapport de l'organe de révision du 17.12.2017 lui ont été présentés pour information. La confirmation de l'organe de révision a également été soumise au Conseil fédéral.

D. Décisions du Conseil fédéral

Le 29 mars 2017, le Conseil fédéral a pris connaissance des rapports cités à la section C et approuvé celui qui lui a été soumis pour approbation. Il a également donné décharge aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2016. Le Conseil fédéral a reconduit l'organe de révision pour 2 ans.

E. Autres événements notables

Le Contrôle fédéral des finances a procédé en 2016 à un examen portant, d'une part, sur la mise en œuvre du mandat légal de la SERV et de ses objectifs stratégiques et, d'autre part, sur la surveillance exercée par le SECO. Il publiera le rapport d'évaluation.